

Séance régulière du Conseil de la Municipalité de Saint-Lazare-de-Bellechasse, tenue ce 1^{er} jour du mois de septembre 2021 à 20h00 à la salle du Conseil. À laquelle séance sont présents les conseillers suivants :

Monsieur Michel Labbé Monsieur Sylvain Aubé
Monsieur Frédéric Bonin Monsieur Roger Bélanger
Madame Michèle Lemelin

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur Martin J. Côté, maire. Le directeur général est aussi présent.

Absence motivée : Monsieur Stéphane Leblond.

RÉS. : 2109-078

ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par : Madame Michèle Lemelin
APPUYÉ par : Monsieur Sylvain Aubé
Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que l'ordre du jour soit adopté avec varia ouvert :

- 1.- Moment de réflexion;
- 2.- Lecture et adoption de l'ordre du jour;
- 3.- Procès-verbaux :
 - 3.1 Discussion et adoption du procès-verbal du 27 juillet 2021;
- 4.- Administration et gestion financière :
 - 4.1 Comptes à payer;
- 5.- Correspondance et demandes adressées au Conseil municipal :
- 6.- Voirie et enlèvement de la neige :
 - 6.1 Rapport du coordonnateur des travaux municipaux;
 - 6.2 Programme d'aide à la voirie locale, volet Projets particuliers d'amélioration (PPA);
 - 6.3 Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);
- 7.- Sécurité publique et protection incendie :
- 8.- Hygiène du milieu :
- 9.- Aménagement, urbanisme et inspection :
 - 9.1 Réfection rue St-Georges – Demande de paiement décompte N° 2;
- 10.- Loisirs et culture :
- 11.- Varia :
 - a) Présence de médecins dans Bellechasse;
- 12.- Période de questions;
- 13.- Levée de la séance.

RÉS. : 2109-079

PROCÈS-VERBAL DU 27 JUILLET 2021

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Frédéric Bonin
APPUYÉ par : Monsieur Roger Bélanger
Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que le procès-verbal de la séance régulière du 27 juillet 2021 soit adopté tel que rédigé.

RÉS. : 2109-080

COMPTES À PAYER

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Roger Bélanger
APPUYÉ par : Monsieur Sylvain Aubé
Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que soit adoptée la liste des comptes à payer fournie aux membres du Conseil, par le directeur général, en date du 1^{er} septembre 2021 :

▪ Administration	11 949,21 \$
▪ Sécurité publique	1 100,96 \$
▪ Transports	39 795,00 \$
▪ Hygiène du milieu	9 431,95 \$
▪ Quote-part	1 200,00 \$
▪ Urbanisme	253,11 \$
▪ Loisirs et culture	3 420,09
▪ Immobilisation	\$17 934,26 \$

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE
VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION NUMÉRO DE DOSSIER :
00030446-1-19050(12)-2021-04-19-16

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Lazare de Bellechasse a pris connaissance des modalités d'application de volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

En CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par : Monsieur Michel Labbé

APPUYÉ par : Monsieur Frédéric Bonin

Et UNANIMEMENT RÉSOLU ET ADOPTÉ que le conseil de la Municipalité de Saint-Lazare-de-Bellechasse approuve les dépenses d'un montant de 122 271,49\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL)
RÉFECTION DE DEUX (2) PONCEAUX SUR LE 4^E RANG EST (050-ING-2002)

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Lazare-de-Bellechasse a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et, le cas échéant, que celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale/triennale du Plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Lazare-de-Bellechasse s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Lazare-de-Bellechasse choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- L'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU QUE le chargé de projet de la municipalité, monsieur Zacharia Jarine agit à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

En CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par : Madame Michèle Lemelin

APPUYÉ par : Monsieur Sylvain Aubé

Et UNANIMEMENT RÉSOLU et ADOPTÉ que le conseil de la Municipalité de Saint-Lazare-de-Bellechasse autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

RÉFECTION RUE ST-GEORGES - DÉCOMPTE DE PAIEMENT N° 2

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Frédéric Bonin

APPUYÉ par : Monsieur Michel Labbé

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que la Municipalité de Saint-Lazare-de-Bellechasse, sur recommandation de monsieur Zakaria Jarine du service infrastructures de la MRC de Bellechasse, verse un montant de 146 528,49\$ incluant les taxes, à Gilles Audet Excavation inc en lien avec le paiement du décompte n° 2 pour les travaux réfection d'une partie de la rue St-Georges sur ± 445 mètres (réf. : N° 050-ING-1802).

Ce montant est financé à même la programmation des travaux TECQ 2019-2023.

CONSIDÉRANT QUE dans Bellechasse, en date du mois de janvier 2021, 3 832 citoyens étaient orphelins de médecin;

CONSIDÉRANT la fermeture annoncée de la Clinique médicale de Sainte-Claire en décembre prochain ce qui ajoutera 3 387 autres orphelins de médecin dans Bellechasse;

CONSIDÉRANT la retraite annoncée du Dr Falardeau de Saint-Charles, qui ajoutera près de 4 000 patients orphelins;

CONSIDÉRANT QUE c'est plus de 10 000 personnes, soit plus de 25% de la population de Bellechasse, qui se retrouveront sans médecin;

CONSIDÉRANT QUE, même avec l'arrivée de 2 médecins, l'objectif de desservir 100% de la population apparaît impossible;

CONSIDÉRANT la détresse médicale engendrée pour ces personnes qui sont en attente d'un médecin depuis 2 ans ½ pour certain;

CONSIDÉRANT QUE cette situation engendre une réflexion aux Bellechassois ainsi qu'aux futurs résidents tant qu'aux choix de s'établir et de demeurer dans Bellechasse;

CONSIDÉRANT QUE les orphelins de médecin n'ont pas d'autres options que d'aller dans des cliniques à l'extérieur de notre région pour rencontrer des médecins qui acceptent de les recevoir;

CONSIDÉRANT QUE les dossiers de ces patients ne se transfert pas automatiquement dans une nouvelle clinique ou hôpital;

En CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par : Madame Michèle Lemelin

APPUYÉ par : Monsieur Roger Bélanger

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, de demander au comité Santé de la MRC de Bellechasse de travailler ce dossier en priorité avec les intervenants concernés afin que chaque patient orphelin de médecin ait au moins le droit de consulter une médecin dans Bellechasse.

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je, soussigné, Patrick Côté, directeur général et secrétaire-trésorier de ladite municipalité, certifie par les présentes que des crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut décrites et projetées par ce Conseil de la susdite municipalité.

J'ai signé à Saint-Lazare, ce mercredi 1^{er} septembre 2021.

Patrick Côté
Directeur général et secrétaire-trésorier

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Frédéric Bonin

APPUYÉ par : Monsieur Sylvain Aubé

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que la séance soit levée à 20h20.

Martin J. Côté
Maire

Patrick Côté
Directeur général